

CONVOCACTION

Date : 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 39

Pouvoirs : 12

Absent : 0

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

21 FEV. 2024

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 FEV. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. LEMAIRE

M. MARTIN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

Mme HAMADOUC

Mme SOW

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. LUCAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à Mme TALL

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme MEHADJI

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

13 Règlement des instances de la commande publique - Adoption

■ **Rapport de présentation :**

Fabienne LAMBRE, Adjointe

En matière de commande publique, diverses instances sont mises en place :

- La Commission d'Appel d'Offres (L1414-2 du CGCT)
- La Commission de Délégation de Service Public (L1411-5 du CGCT)
- Le jury de concours
- La Commission ad hoc MAPA (Commission facultative instaurée par la Ville de Creil par délibération n°9 en date du 10 juillet 2020)

Hormis certaines modalités fixées par les textes, les règles de fonctionnement de ces instances sont librement déterminées par le Conseil Municipal via un règlement intérieur. Celui-ci a notamment pour but de régir les règles de composition, de convocation, de quorum, de participation à distance..., propres à chacune d'elles.

Il vous est donc proposé d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le projet de règlement intérieur à intervenir,
Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 en
Commission dénommée « Commission ad hoc MAPA » ;
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 05 février 2024,
Considérant qu'il convient d'adopter le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement des différentes instances intervenant en matière de commande publique;

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-013DEL_CM190224-DE

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 5	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement des instances intervenant en matière de commande publique

Article 2 : de préciser que ledit règlement intérieur sera communiqué à chaque participant à ces instances.

27 FEV. 2024

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'AGSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

27 FEV. 2024